

## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/783 de la Commission du 29 mai 2018, modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active imidaclopride,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **NUPRID 70***

*de la société* NUFARM S.A.S

*numéro de dossier* n°2018-1347

*Considérant que l'ensemble des usages du produit ne respecte pas les dispositions prévues dans le règlement d'exécution (UE) 2018/783, restreignant l'autorisation aux utilisations, en tant qu'insecticide, dans des serres permanentes ou au traitement de semences destinées à être utilisées uniquement dans des serres permanentes,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

**L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après est retirée en France, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, dans les conditions précisées dans la présente décision.**

## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	NUPRID 70
<b>Type de produit</b>	Générique
<b>Titulaire</b>	NUFARM S.A.S 28 Boulevard Camélinat, 92230 GENNEVILLIERS, FRANCE
<b>Formulation</b>	Poudre à pulvériser (GP)
Contenant	700 g/kg - imidaclopride
<b>Numéro d'intrant</b>	2080307
<b>Numéro d'AMM</b>	2090109
<b>Fonction</b>	Insecticide
<b>Gamme d'usages</b>	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date de retrait	01/09/2018
Date limite pour la vente et la distribution	01/09/2018
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	01/09/2018

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2012-0772 et 2012-0771 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le 10 AOÛT 2018



**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)